

EXTRAIT DE REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Séance du 25 juin 2024

Le 25 juin 2024 à 17h07, le conseil d'administration de la commune de « Saint-Etienne » légalement convoqué le mardi 18 juin 2024, s'est réuni au 1 rue Attaché aux bœufs sous la vice-présidence de Monsieur Frédéric DURAND-Adjoint délégué à la solidarité.

Nombre de membres :

- En exercice : 17
- Présents : 11
- Votants : 14

Secrétaire de séance : Mme Fabienne THIVILLIER

Délibération n°01

Objet : Procès-verbal du conseil d'administration du C.C.A.S. du 28 Mai 2024 - Approbation

Étaient présents :

M. Frédéric DURAND (Vice-Président), Mme Nicole AUBOURDY, M. Charles DALLARA, Mme Catherine ZADRA, M. Thierry NITCHEU, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Jacques DREVON, Mme Marie-France LIVEBARDON, Mme Huguette GUILHOT.

Avaient donné pouvoir :

M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY, Mme Marie-Eve GOUTELLE ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND, M. Jean-Pierre KOTCHIAN ayant donné pouvoir à M. Thierry NITCHEU.

Absents / Excusés :

M. Jean GOYET, M. Henry DUPOIZAT, M. Philippe CESANA.


Vu

- Le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles R. 123-17 et R 123-20.

Considérant

Au cours du Conseil d'Administration du 28 mai 2024 ont été approuvées les délibérations suivantes :

- 1 Procès-verbal du conseil d'administration du C.C.A.S. du 26/03/2024 – Approbation
- 2 Modification des conventions coiffure pour les RPA. Approbation
- 3 Révision des critères d'admission en EHPAD du C.C.A.S. de Saint-Étienne – Approbation
- 4 Modification de certains paragraphes du contrat de séjour des EHPAD et RA ainsi que leurs avenants respectifs – Approbation.
- 5 Approbation de la convention avec le centre social le Colibri, pour le renouvellement de l'opération des « chaises conviviales ».

- 6 Signature de l'avenant n°1 de la convention entre le CCAS de la Ville de Saint-Étienne et l'association PBDS (Prévention Bucco-Dentaire des S ) et participation de 500 euros au titre de l'année 2024 – Approbation.
- 7 Attribution d'une subvention à l'Asile de Nuit pour l'achat des denrées alimentaires des colis d'été 2024 - Approbation
- 8 Mise à disposition d'un prêt de main d'œuvre de l'association Œuvre Philanthropique d'Hospitalité et de l'Asile de Nuit à titre temporaire sur la période des colis d'été – Approbation.
- 9 Approbation des comptes de gestion 2023
- 10 Approbation du compte administratif 2023
- 11 Approbation du résultat de l'exercice
- 12 Approbation de signatures déléguées au Vice-Président dans les domaines du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Délibérante approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 28 mai 2024.

Vote à main levée : nombre de voix : - POUR : 14
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Détail des votes :

- Pour : M. Frédéric DURAND (Vice-Président), Mme Nicole AUBOURDY, M. Charles DALLARA, Mme Catherine ZADRA, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Jacques DREVON, Mme Marie-France LIVEBARDON, Mme Huguette GUILHOT, M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY, Mme Marie-Eve GOUTELLE ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND, M. Jean-Pierre KOTCHIAN ayant donné pouvoir à M. Thierry NITCHEU.

- Abstention :

- Contre :


Publiée le :

Transmise au Représentant de l'Etat le :

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la collectivité et sa transmission aux services de l'Etat (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Fait et délibéré en séance le 25 juin 2024

**Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président du C.C.A.S.**



Frédéric DURAND

La secrétaire de séance,



Fabienne THIVILLIER - RIVOIRARD